



TITRE DE PERCEPTION

DDFP TARN
SERVICE PRODUITS DIVERS
CS92525
81013 ALBI CEDEX 9

FINANCES PUBLIQUES	
PAYE LE 25.11.21 PAR RECH DE 1730 €	COMPTABILISE 10.290



SA HECTARE SAILLY ANTOINE
45 RUE DE GARANCE
31670 LABEGE

Vos références	Votre situation
Numéro de facture : MIPY 21 2600088603	Somme à payer : 1 730,00 €
Référence du titre : 081000 023 075 031 465240 2021 0081959	Date limite de paiement* : 15/12/2021
Date d'émission : 11/10/2021	Objet de la créance : Taxe d'aménagement (articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme). Dossier n° PA03115720A0001 du 09/09/2020. <u>Première échéance de votre autorisation initiale.</u>
Numéro d'état récapitulatif : 32343	<i>Cugraux</i>

***IMPORTANT : toute somme non acquittée à la date limite de paiement sera majorée de 10%**
(article 55 III B de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010).

Partie à détacher suivant le pointillé ✂

Numéro de facture : MIPY 21 2600088603
N° de titre :
081000 023 075 031 465240 2021 0081959

SA HECTARE SAILLY ANTOINE
45 RUE DE GARANCE
31670 LABEGE

*

Veuillez
détacher le talon
ci-contre et le
joindre à votre
règlement

Date limite de paiement : 15/12/2021
Montant en euros : 1 730,00

REP

TALON DE PAIEMENT

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
94974 CRETEIL CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

888111000135 47002421260008860300810008995806 173000

Pour vous renseigner

=> Renseignements sur le paiement :

DDFIP TARN

SERVICE PRODUITS DIVERS

CS92525

81013 ALBI CEDEX 9

Tél : 05 67 87 45 81

Courriel : ddfip81.pgp.produitsdivers@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil : BUREAUX FERMES AU PUBLIC

=> Renseignements sur le calcul de la somme à payer :

Ministère : Trans.écologique

DDT31

. bd A Duportal

31000 Toulouse

Tél : 0581977311

COMMENT PAYER CE TITRE DE PERCEPTION

Vous voulez payer par internet :

- Rendez-vous sur le site www.payfip.gouv.fr

- Saisissez :

l'identifiant structure publique : 91524A

le numéro de la facture : MIPY 21 2600088603

le montant de la facture : 1 730,00 €

- Renseignez votre adresse électronique, un courriel de confirmation vous sera envoyé.

- Choisissez votre mode de paiement afin de finaliser la transaction (munissez-vous de votre carte bancaire ou, si vous souhaitez payer par prélèvement unique, de vos identifiants d'accès au site impots.gouv.fr).

Vous voulez payer par virement :

Saisir les références bancaires BDFEFRPPCCT (BIC) FR69 3000 1001 16A8 1000 0000 091 (IBAN), en rappelant le numéro de facture : MIPY 21 2600088603.

Vous voulez payer par chèque :

- Libellez votre chèque à l'ordre du Trésor public ;

- Joignez le talon pour servir de référence, sans l'agrafer ni le coller ;

- Envoyez votre chèque accompagné du talon, sans autre document, en utilisant l'enveloppe retour.

Vous voulez payer en numéraire :

Réglez en espèces, dans la limite de 300 €, muni du présent titre, au guichet de la DDFIP TARN dont les coordonnées figurent ci-dessus.

COMMENT RÉCLAMER ?

Vous voulez contester le montant de votre titre de perception :

Adressez votre demande à la DDFIP TARN dont les coordonnées figurent ci-dessus, dans les deux mois qui suivent la notification du présent titre de perception (art. 117 à 119 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable).

Le présent titre a été rendu exécutoire par l'ordonnateur en vertu des articles 11 et 28 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable.

Nom SCHENFEIGEL

Prénom Yves

Qualité Le directeur de la DDT31

Ordonnateur

Pour les données vous concernant, le droit d'accès et de rectification prévu par la loi n° 78-17 du 6-1-1978 modifiée s'exerce auprès du service compétent dont les coordonnées se trouvent ci-dessus à la rubrique "Renseignements sur le calcul de la somme à payer".

DÉTAIL DE LA SOMME À PAYER

Taxe d'aménagement (articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme). Dossier no PA03115720A0001 du 09/09/2020. Première échéance de votre autorisation initiale. Descriptif du projet. 69 CHEM DE VILLENouvelle 31270 Cugnaux. Surface taxable totale créée de la ou des constructions : 0 m². Nombre de places de stationnement situées à l'extérieur de la construction : 4. Montants et éléments de calcul. Part communale brute de la taxe d'aménagement : 3200 euros. Part départementale brute de la taxe d'aménagement : 260 euros. Taux communal(ux) appliqué(s) au projet : 16%. Taux départemental(ux) appliqué(s) au projet : 1,3%. Ces taux sont ceux en vigueur aux dates d'autorisation ou éventuellement à la date de votre certificat d'urbanisme. Valeurs forfaitaires applicables en fonction des dates d'autorisation : m² hors Ile-de-France : 759 euros/m². Emplacements de stationnement (non compris dans la surface taxable de construction) : 5000 euros/unité. Abattements et exonérations. Montants après abattements et exonérations. Part communale de la taxe d'aménagement : 1600 euros. Part départementale de la taxe d'aménagement : 130 euros.

Somme à payer : 1 730,00 €